

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 16105

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 9 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le régime spécial des Industries électriques et gazières (IEG).

La France doit retrouver sa souveraineté énergétique, et ce, dans les meilleurs délais. Les factures des TPE, PME, explosent, nos commerçants et artisans sont en danger de mort. Les ménages, sont, pour l'instant, protégés par le bouclier tarifaire gouvernemental, mais cette situation n'est absolument pas pérenne. Pour cause, l'exécutif se refuse, encore et toujours, à revenir à un prix national de l'électricité fondé sur nos coûts de production.

Le pays doit également développer massivement le nucléaire et redevenir une puissance énergétique majeure mondiale. Pour se faire, des salariés doivent être recrutés et formés. La suppression de ce régime spécial ne facilitera pas ce développement, bien au contraire.